
PV de la commission électorale

24 mars 2016 | 16h00 | Salle du comité de l'AGL

Présents : *Maxime Debruxelles, Remacle Thonard, Florence Vanderstichelen, Olivier Peireira.*

Excusés : *Aude-Marie Béal-Toulotte, Loïc Druenne, Jonathan Leysens, Maxime Lahou, Geoffrey Willems.*

NB : *La Commission ne pouvant se réunir en nombre suffisant pour assurer le quorum de présence, la réunion est transformée en Groupe de Travail dont les décisions seront approuvées lors de la Réunion de la Commission électorale du 18/04/16 (cf. PV 160418).*

1. Approbation du résultat des élections

[Cf. PDF en annexe]

- *La Commission approuve les résultats des élections étudiantes* -

2. Diffusion des résultats

La diffusion sera effectuée prochainement, conformément à l'article 43 du règlement électoral.

3. Analyse des plaintes

Plaintes adressées par François-Xavier Lievens en date du 24/03/16 :

- Savate fluorée aux pages de Geronimo : Comme il n'y a aucune indication de l'usage qui a été fait de cette Savate au bureau de vote, la Commission ne dispose d'aucun élément permettant de prendre une sanction.
- Drive Cactus 2.0 : La commission échange encore longuement à propos de la plainte.
La commission à la date du 16 mars 2016 avait déjà reçu les plaignants, a statué et a décidé que « *Il n'y a pas de préjudice majeur, et plus de préjudice à l'heure actuelle. La commission demande que tous les accès libres soient restaurés aux ancien·ne·s candidat·e·s Cactus 2.0.* »

Comme il n'y a pas d'éléments nouveaux ultérieurs à cette date, la commission ne peut pas formellement revenir sur sa décision.

La commission déplore les tensions autour de ce dossier. Elle insistera encore les années suivantes sur les attitudes de fair-play indispensables à ce type de campagne et sur la rigueur des personnes dans ce type de dossiers.

- La commission a reçu une plainte concernant les agissements de Benjamin Robinet, d'Ophélie Bouchat et de Loïc Roekhaut. Ceux-ci et celle-ci seront entendus par la Commission électorale à propos des plaintes dont ils/elle font l'objet.
- Mail de l'AGW : La Commission s'est longuement penchée sur la lettre de l'AGW. Celle-ci réaffirme la légitimité des élus. La Commission, élargie aux coprésidents de l'AGL et à un·e délégué·e du Vice-Rectorat, souhaite rencontrer l'AGW afin de poursuivre la réflexion avec eux. Cela sera fait dans la mesure du possible.